
CHSCT

[1]

- > pour des places dans les structures spécialisées et sur la double orientation.
- > pour le respect de la loi sur l'écriture des PPS, Projets Personnalisés de Scolarisation.

La loi impose à la MDPH que l'équipe pluridisciplinaire rédige les PPS.

Pour accueillir les élèves, les équipes doivent ensuite mettre en œuvre ce PPS (matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements).

En Indre et Loire, la MDPH ne fait pas ce travail ! Les écoles ne savent donc pas ce que préconise l'équipe pluridisciplinaire : ce que nous devons faire ou ne pas faire ! Cette situation est inadmissible et engendre de la souffrance pour les personnels et pour les élèves. La FSU-SNUipp37 vient de s'adresser en ce sens à la MDPH37 et renouvelle son exigence de création de places dans les instituts spécialisés et son refus des réponses alternatives, liées aux manques de moyens.

> [lire le courrier de la FSU37 à la MDPH](#) [2]

> [Fiche RSST sur l'absence de PPS](#) [3]

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/fsu-snuipp37-interpelle-mdph>

Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/fsu-snuipp37-interpelle-mdph>

[2] <https://www.calameo.com/read/006442461f1637bd30756>

[3] <https://www.calameo.com/read/006442461ad2c3ada1b28>